



Partenariat conjoint sur la protection sociale adaptative au Sahel
(UNICEF, WB-SASPP, WFP)

Groupe temporaire de coordination sur la protection sociale adaptative (PSA) au Sahel

Principes de convergence pour l'appui aux systèmes de protection sociale



Photo : Modifiée à partir de la photo originale de Stephan Gladieu / Banque mondiale

Introduction

Les pays du Sahel ont démontré leur engagement à renforcer la protection sociale et à investir dans des systèmes de protection sociale adaptative (PSA) pour réduire la pauvreté et renforcer la résilience face aux chocs. Les données probantes montrent que la PSA est un instrument essentiel pour développer la résilience face aux chocs climatiques, aider les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables à s'adapter au changement climatique, et atténuer les effets des chocs. Depuis 2012, les pays du Sahel mettent en place des systèmes de protection sociale qu'ils mobilisent pour faire face à la pauvreté chronique, à l'insécurité alimentaire durant la période de soudure et aux impacts de la pandémie de COVID-19.

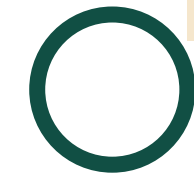
Sous la présidence allemande de l'Alliance Sahel, un groupe temporaire de coordination a été mis en place en décembre 2023 pour renforcer la compréhension commune, la coordination et les approches des membres en matière de PSA dans le Sahel. Les activités de ce groupe contribuent à la priorité de l'Alliance Sahel intitulée « Renforcer la résilience face aux chocs climatiques, économiques et autres grâce à des systèmes de protection sociale adaptative et à des systèmes alimentaires intégrés », adoptée par son Assemblée générale. Le groupe vise à soutenir l'extension de la couverture de la PSA au Sahel, à améliorer la cohérence et la convergence des programmes actuels et futurs liés à la PSA, ainsi qu'à favoriser un plaidoyer et une communication conjoints sur la PSA. Il est composé de bailleurs de fonds et d'agences de mise en œuvre engagés dans la PSA dans la région.

L'impact de la PSA est actuellement limité par une forte fragmentation entre les institutions et les programmes. Cela se traduit par des interventions de petite envergure, non coordonnées et potentiellement redondantes, avec des niveaux de couverture relativement faibles. Cette fragmentation entraîne également des inefficacités opérationnelles et un faible niveau d'appropriation par les gouvernements. La gouvernance du secteur de la protection sociale reste relativement faible, à la fois cause et conséquence de cette fragmentation. La PSA est également freinée par un manque de coordination avec l'action humanitaire, ainsi que par une fragmentation des flux entre financements nationaux et internationaux, et entre financements humanitaires et de développement.

Face à l'augmentation des besoins et à la raréfaction des ressources, les partenaires humanitaires et de développement devraient, dans la mesure du possible, travailler avec les systèmes nationaux ou en coordination avec eux, et optimiser leur soutien à la construction de ces systèmes en convergeant leurs efforts pour bâtir des systèmes de protection sociale adaptative plus efficaces, efficients et durables.

Une série de principes est proposée afin d'assurer la convergence du soutien aux niveaux des politiques, du financement et des programmes.

Principes de convergence :



Le groupe de coordination temporaire de l'Alliance Sahel pour la protection sociale adaptative dans le Sahel propose un ensemble de principes de convergence pour orienter l'engagement des partenaires financiers et techniques souhaitant appuyer les systèmes de protection sociale dans la région. Ces principes servent de référence commune afin de garantir un appui fondé sur des standards partagés.

Grâce à un appui convergeant aux systèmes de protection sociale dans le Sahel, les partenaires de développement chercheront à :



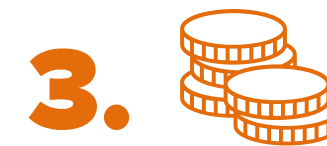
CONVERGENCE POLITIQUE

soutenir l'appropriation, le leadership et la supervision par les acteurs nationaux ;



CONVERGENCE PROGRAMMATIQUE

soutenir et s'aligner sur les stratégies, processus, programmes et outils nationaux ;



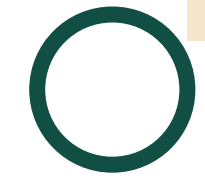
CONVERGENCE FINANCIÈRE

assurer la prévisibilité des mécanismes de financement et d'assistance technique.

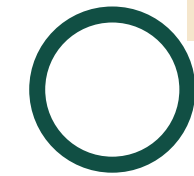
1. Convergence politique

Des cadres politiques solides sont essentiels pour créer un environnement favorable à la protection sociale adaptative. Les partenaires doivent converger pour appuyer les gouvernements dans l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de protection sociale, suivies de plans de mise en œuvre budgétisés, dotés de ressources humaines adéquates et de responsabilités clairement définies. Une fois ces cadres en place, il est essentiel que l'appui des partenaires au secteur s'aligne sur ces orientations stratégiques.

La fragmentation et les duplications doivent être résolues par le biais de structures de coordination efficaces. Les partenaires doivent converger pour soutenir la mise en place et le bon fonctionnement de mécanismes de coordination solides, aux niveaux central et local, en travaillant avec ces structures et à travers elles. Ils doivent également s'engager à agir au sein de leurs propres organisations pour décloisonner les approches internes et renforcer la coordination.

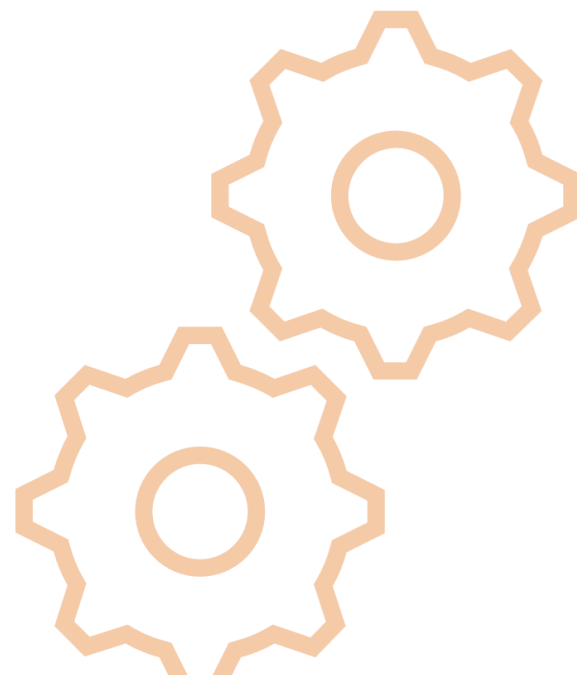


2. Convergence programmatique



Le paysage de la protection sociale au Sahel est caractérisé par une forte fragmentation et une faible couverture. Pour relever simultanément ces deux défis, les partenaires doivent chercher à converger dans leur soutien à l'expansion des programmes de filets sociaux nationaux. Cela implique de s'abstenir de financer ou de mettre en œuvre des projets pilotes ou de petite envergure qui ne sont pas alignés sur les programmes de filets sociaux nationaux ou sur les cadres stratégiques nationaux.

L'élargissement de la couverture des programmes de filets sociaux nationaux doit prioritairement s'appuyer sur les systèmes nationaux. Le recours à des partenaires non gouvernementaux ne devrait être envisagé que lorsque la capacité ou l'accès sont limités. Dans ce cas, une approche à deux volets peut être envisagée, garantissant que la mise en œuvre (partielle) par des partenaires extérieurs au système national reste alignée sur les programmes nationaux et coordonnée selon leurs paramètres de mise en œuvre.



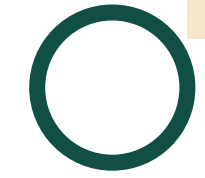
Les partenaires doivent s'efforcer de s'aligner sur les cadres, plans et outils nationaux afin de maximiser l'efficacité et l'appropriation :

- S'aligner sur les priorités nationales pour planifier l'expansion géographique ;
- Utiliser les registres sociaux pour la sélection des bénéficiaires, lorsque disponibles et pertinents ;
- Appliquer les montants de transfert définis dans les programmes, les stratégies et les plans de réponse nationaux ;
- Renforcer les mécanismes nationaux de redevabilité et de gestion des réclamations, lorsque ceux-ci existent.

Lorsque le soutien direct aux programmes nationaux n'est pas possible ou ne constitue pas l'unique option, les partenaires convergeront pour appuyer l'alignement en :

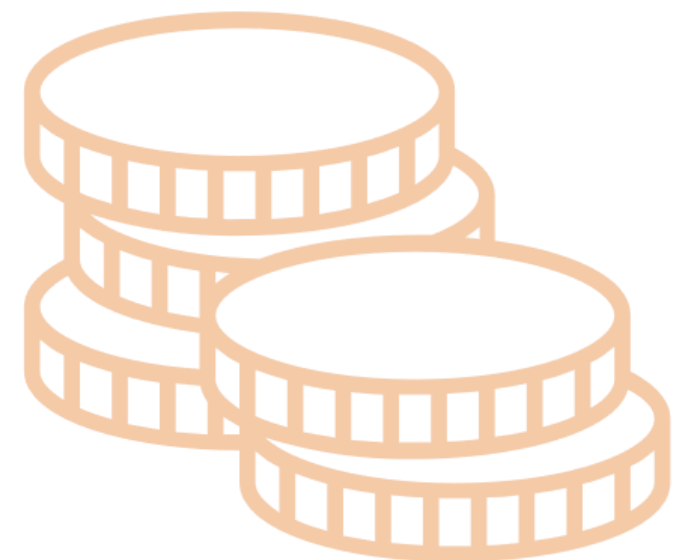
- Priorisant les modèles d'approche à deux volets (plutôt qu'une mise en œuvre parallèle exclusivement via des prestataires tiers) ;
- Complétant la mise en œuvre des prestations par un appui au renforcement des systèmes afin de favoriser une mise en œuvre efficace et efficiente, tout en renforçant la redevabilité ;
- Définissant des trajectoires de transition, à moyen ou long terme, qui partent d'une mise en œuvre parallèle et vont vers une mise en œuvre par le gouvernement.

3. Convergence financière



Les flux de financement et leur complexité contribuent souvent à la fragmentation de la protection sociale, en particulier dans des contextes fragiles comme le Sahel, où les financements humanitaires et les financements de développement se recoupent sans véritablement se connecter.

Les partenaires doivent converger pour canaliser les financements directement via les systèmes nationaux, chaque fois que cela est possible. Lorsque cela n'est pas possible ou suffisant, les bailleurs devraient financer des partenaires mettant en œuvre une approche à deux volets, avec des critères clairs et des mécanismes de redevabilité définis.



Les principes de convergence suivants s'appliqueront en complément :

- 1. Rechercher activement la mise en commun des ressources.** La mise en commun permet de réduire les duplications, la fragmentation et la multiplication des exigences spécifiques à chaque bailleur. Elle peut s'opérer entre bailleurs — en convergeant pour soutenir des initiatives à grande échelle — mais aussi entre les volets humanitaire et développement d'un même bailleur. Dans ce dernier cas, il est particulièrement important de clarifier les zones grises où l'appui aux systèmes gouvernementaux est découragé.
- 2. S'efforcer d'offrir une prévisibilité du financement sur plusieurs années,** car les systèmes nationaux nécessitent un appui dans la durée. Le financement à court terme décourage les investissements dans les systèmes et favorise les approches pilotes ou temporaires, accentuant ainsi la fragmentation.
- 3. Veiller à ce que les prestations des filets sociaux soient fournies sur la base des besoins et en fonction des objectifs des programmes,** et non en fonction des conditions ou du calendrier des financements.

4. Conclusion

Actuellement, des programmes tels que le [Programme de protection sociale adaptative au Sahel](#) (PPSAS) de la Banque Mondiale et le [Programme conjoint UNICEF-PAM d'appui aux systèmes de protection sociale dans le Sahel](#) concentrent déjà leurs efforts sur la PSA dans la région et promeuvent l'appropriation nationale ainsi que l'alignement sur les systèmes nationaux.

Le Groupe de coordination encourage de nouveaux investissements dans ce type de programmes ainsi que la poursuite du dialogue entre les parties prenantes intéressées. Sur la base de notre compréhension commune et en travaillant en partenariat avec les gouvernements sahéliens, la protection sociale adaptative permettra de renforcer la résilience des populations les plus vulnérables, de réduire les besoins humanitaires et d'accroître le capital humain.

Remerciements : La présente note a été préparée par Ana Ocampo, Conseillère régionale en protection sociale, Programme alimentaire mondial (PAM) – WACARO, avec Paul van Ufford, Conseiller régional en politique sociale, UNICEF – WACARO, et Aline Coudouel, Économiste principale, Programme de protection sociale adaptative au Sahel, Banque mondiale, dans le cadre du partenariat UNICEF–Banque mondiale–PAM pour la protection sociale adaptative au Sahel.